



Association Loi 1901  
Déclaration N° W492000967  
Siren N° 508807377

Jeunesse et sports N°  
49S2078

N° Club FFAM : 1545  
N° AIP : 8911

## Les Ailes Andégaves

### BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024

La demande d'inscription est soumise à la validation par le bureau de l'Association

Nom : ..... Adresse : .....  
Prénom : .....  
 Masculin  Féminin Code Postal : .....  
Date de naissance : ...../...../..... Ville : .....  
Tél. Fixe : ..... Tél. Portable : .....  
Adresse Email ou Courriel : .....

Bénéficiaire du Contrat d'Assurance en cas d'accident :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ...../...../.....

Disciplines souhaitées au sein du club (vous pouvez en cocher plusieurs) :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avion à moteur thermique  | <input type="checkbox"/> Planeur / Motoplaneur             |
| <input type="checkbox"/> Avion à moteur électrique | <input type="checkbox"/> Multi rotor (hélicoptère, drones) |
| <input type="checkbox"/> Avion à réacteur          | <input type="checkbox"/> Vol libre                         |

Formation (ALPHA TANGO : Tous les aéromodélistes de plus de 14 ans qui font évoluer des modèles de plus de 800 g sont obligés de suivre une formation) **valide pour 2024** :

Date de formation : ...../...../.....  
Date de fin de validité : ...../...../.....

Numéro d'enregistrement UAS (pour les licenciés pratiquant en extérieur) : .....

TYPE DE LICENCE	Tranches d'âges	TARIFS	
Pratiquant CADET	14 ans ou avant	35 €	
Pratiquant JUNIOR 1	15 & 16 ans	45 €	
Pratiquant JUNIOR 2	17 & 18 ans	65 €	
Pratiquant ADULTE	19 ans et plus	90 €	
Encadrement	Sans critères d'âge	13 €	
Pratiquant déjà licencié FFAM		46 €	
		<b>TOTAL :</b>	

Suite en page suivante

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, vous pouvez en faire la demande au secrétaire.

Siège social : 10, Square du Vallon 49000 Angers  
Tél: 06 25 34 33 73 ailesandegaves@gmail.com  
<http://www.ailesandegaves.wifeo.com>



Association Loi 1901  
Déclaration N° W492000967  
Siren N° 508807377

Jeunesse et sports N°  
49S2078

N° Club FFAM : 1545  
N° AIP : 8911

## Les Ailes Andégaves

**Suite du BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2023-2024**  
La demande d'inscription est soumise à la validation par le bureau de l'Association

**Pour être valable, la demande d'inscription doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes :**

- Questionnaire médical rempli, ou certificat médical autorisant la pratique de l'aéromodélisme dans le cas prévu par ce questionnaire ; pour toute nouvelle inscription **ou renouvellement** de licence.
- Paiement en chèque ou en espèces.

J'atteste avoir répondu NON à l'ensemble du questionnaire médical de la FFAM.

OU

Date du certificat médical : ...../...../.....

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'Association des Ailes Andégaves et de son règlement intérieur disponible sur le site internet relaté ci-dessous, et je m'engage à en respecter et à en appliquer les termes.

J'autorise l'association des Ailes Andégaves, à titre gratuit, à exploiter (publier/diffuser) et reproduire mon image (fixée dans le cadre de photographies et vidéos) pour sa prestation de promotion et de communication.

Le : ...../...../.....

**SIGNATURE DU TITULAIRE :**

**SIGNATURE DU PRESIDENT :**

### Rappels :

- ✓ Le respect des réglementations en vigueur est obligatoire (tel que précisé dans le règlement intérieur).
- ✓ Le terrain du club est exempté de l'utilisation d'un dispositif de signalement (Balise).  
Pour savoir si vous avez besoin d'une ou plusieurs balise(s) **en cas de vol hors du terrain :**  
<http://fichiers.ffam.asso.fr/documents/Signalement/FFAM-guide-signalement-V3-25-03-2021.pdf>
- ✓ Notre AIP : 8911 (non modifié au 10/09/2023) autorise une hauteur maximale de vol au terrain à 1000 ft AMSL (niveau de la mer) soit 305 m, **mais de 800ft ASFC (par rapport au sol) soit 244 m !**

*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, vous pouvez en faire la demande au secrétaire.*

**Siège social : 10, Square du Vallon 49000 Angers**  
**Tél: 06 25 34 33 73** [ailesandegaves@gmail.com](mailto:ailesandegaves@gmail.com)  
<http://www.ailesandegaves.wifeo.com>